

CONDITIONS POUR LE CONCOURS « PULSE TA BOÎTE »

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

CWS Agency, agence de web et Communication Digitale dont le siège est situé 32 Rue Marcel Paul, 69120 Vaulx-en-Velin, avec la collaboration de SPIRALE MARKETING (Accompagnement Marketing et Développement Commercial) et CGc CONSEIL (Accompagnement Comptable) organisent le jeu-concours « Pulse ta boîte » selon les modalités du présent règlement.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute société ayant moins d'un an d'ancienneté ou sur le point d'être créée et encore ayant des projets innovants à promouvoir/ créer.

La participation au concours implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve des règlements entraînant l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratification.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

- Pour participer au concours, les participants doivent élaborer une vidéo de présentation de leur société/projet/ idée de manière innovante et originale.
- La vidéo en question devrait répondre à ces trois questions :
 - Quel entrepreneur es-tu ? (Présence obligatoire de tous les associés sur la vidéo)
 - Pitch ton concept
 - Dans ton rêve le plus fou, comment vois-tu ta boîte dans 5 ans ?
- La vidéo devrait être envoyée par le site web en passant par la page concours Avant le 28 mai 2017.
- L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toutes vérifications pour la bonne application des modalités de participation.
- L'Organisateur n'assume aucune responsabilité en cas de mauvaise réception ou non-réception des vidéos par voie électronique, quelle qu'en soit la raison.

ARTICLE 4 : SÉLECTION DES GAGNANTS

- La sélection des trois meilleures vidéos se fera par des jurys d'experts le 5 juin 2017.
- La soirée de remise des prix se fera le 08 juin 2017 à partir de 19H00 à l'ISCOM Lyon.

La sélection des trois participants ainsi que du gagnant sera faite par un Jury désigné par CWS Agency et ne peut en aucun cas faire l'objet de contestation.

ARTICLE 5 : PRIX DU CONCOURS

Le gagnant du concours se verra attribué quelques outils pour lancer son entreprise à savoir :

- 1/2 journée de conseil commercial, marketing et comptable
- un logo
- un site one page
- une carte de visite
- une vidéo de présentation de 2 minutes
- une stratégie de communication sur les RS

Le prix du concours sera livré suivant l'expertise de chacun des intervenant et ne peut être remis en cause quant à la qualité du contenu du prix fournis.

Le gagnant de l'édition 2017 sera également proposée comme étant le parrain de la deuxième édition du concours pour l'année 2018.